Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026060-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-060	Nomenclature 7.5
Enfance jeunesse – Loustic Service – Plan de financement FSE+ 2026-2027	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	25	28

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt six par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Bernard NOEL a été nommé secrétaire de séance
Rapporteur : Martine QUEMERE

EXPOSE :
L'accueil relais à domicile en horaires atypiques, Loustic Service, est éligible au programme du Fonds Social Européen FSE + 2022-2027 via l'appel à projet Égalité Femmes-Hommes et lutte contre les violences.
Loustic Service permet à tout salarié parent, et tout particulièrement aux femmes travaillant sur des horaires décalés, d'accéder ou de se maintenir dans l'emploi en assurant un mode de garde pour les enfants sur des horaires élargis.
Il est proposé que la communauté de communes dépose une demande de subvention dans le cadre du FSE+ pour la période du 1er janvier 2026 au
31 décembre 2027.
Le plan de financement est le suivant, tenant compte du montant plafond accordé en FSE sur la période 2024-2025 :
Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 mars 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé le projet Accueil relais à domicile en horaires atypiques, Loustic Service présenté dans le cadre du FSE+,***
- ***a approuvé le plan de financement correspondant à ce projet pour les années 2026-2027,***
- ***a autorisé le Président à déposer une demande de subvention dans le cadre du FSE+ pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 12 mars 2026.
Le Président,
Bernard SALIOU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE 29520

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026060-DE

Plan de financement

Type	Année 1 - 2026		Année 2 - 2027		Total	
Total des dépenses	**194 832 €**	***100,00 %***	**194 832 €**	***100,00 %***	**389 664 €**	***100,00 %***
dont						
Dépenses directes	158 400 €	*81,30 %*	158 400 €	*81,30 %*	316 800 €	*81,30 %*
Dépenses de personnel	31 680 €	*16,26 %*	31 680 €	*16,26 %*	63 360 €	*16,26 %*
Dépenses indirectes	4 752 €	*2,44 %*	4 752 €	*2,44 %*	9 504 €	*2,44 %*
Total des ressources	**194 832 €**	***100,00 %***	**194 832 €**	***100,00 %***	**389 664 €**	***100,00 %***
dont						
Financement européen sollicité	80 000 €	*41 %*	80 000 €	*41 %*	160 000 €	*41 %*
Financements privés nationaux	55 000 €	*28,23 %*	55 000 €	*28,23 %*	110 000 €	*28,23 %*
Recettes	15 000 €	*7,70 %*	15 000 €	*7,70 %*	30 000 €	*7,70 %*
Autofinancement CCHC	44 832 €	*23,01 %*	44 832 €	*23,01 %*	89 664 €	*23,01 %*

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026060-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER	X			
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES		X		pouvoir à Stéphane GUILLOU
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH		X		Pouvoir à Claude JONCOUR
Lenaïk JOURDREN		X		Pouvoir à Philippe ANSQUER
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de pouvoirs : 3

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des intances

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260312-DELIB2026060-DE